

La Vendée est pacifiée, grâce surtout à l'habileté et à l'humanité de Hoche.

A la frontière, nos armées sont partout victorieuses. Avec ces succès, il eût été logique de terminer les farouches répressions de la Terreur. Mais le mouvement était trop violent, il ne pouvait s'arrêter tout d'un coup.

Deux factions, deux partis, se disputent la dictature montagnarde : les *Hébertistes* et les *Dantonistes*.

Les premiers, ayant Hébert à leur tête, veulent accentuer encore le régime de la Terreur. Combattus par Robespierre dont l'influence grandit chaque jour, ils périssent sur l'échafaud (24 mars 1794). — Les Dantonistes sont plus sages. Ils n'ont reculé devant rien quand la patrie était envahie, mais ils voudraient, l'ayant sauvée, inaugurer une dictature plus clémentine. Danton les mène, assisté de son ami Camille Desmoulins. Accusés de modérantisme, les Dantonistes sont condamnés à mort (5 avril 1794).

Quand on apprit à *Danton* la mesure qui le frappait : « Eh bien ! dit-il, j'aime mieux être guillotiné que guillotineur. » Il eût pu se sauver : « Bah ! s'écria-t-il, est-ce qu'on emporte la patrie à la semelle de ses souliers ? » — Quand le président du tribunal lui posa les questions d'usage, il répondit : « Mon nom est Danton ; j'ai trente-cinq ans ; ma demeure sera demain le néant ; mon nom restera au Panthéon de l'histoire. » — Il dit au bourreau : « Tu montreras ma tête au peuple ; elle en vaut la peine ! »

Robespierre, s'étant débarrassé de tous ceux qui le gênaient, va essayer d'asseoir son pouvoir despotique.

Pénétré des œuvres de Rousseau, il voulait combattre « l'égoïsme et mettre la vertu à l'ordre du jour ». Il souhaitait l'égalisation des fortunes et par-dessus tout la consécration officielle d'une religion particulière ayant pour chef l'*Être suprême*, dieu de vertu et d'égalité. Une fête à cette divinité chimérique fut donnée au Champ-de-Mars le 8 juin et la puissance de Robespierre y atteignit à son apogée. Mais ce prêtre extraordinaire ne devait pas tarder à tomber par l'excès même des mesures révolutionnaires grâce auxquelles il s'était élevé. Par la *loi atroce du 22 prairial*, il exagérait encore les rigueurs de la loi des suspects. Le tribunal révolutionnaire ne pouvait prononcer qu'une seule peine : la condamnation à mort. Les accusés étaient frappés sans instruction, sans plaidoiries, sur de simples soupçons.